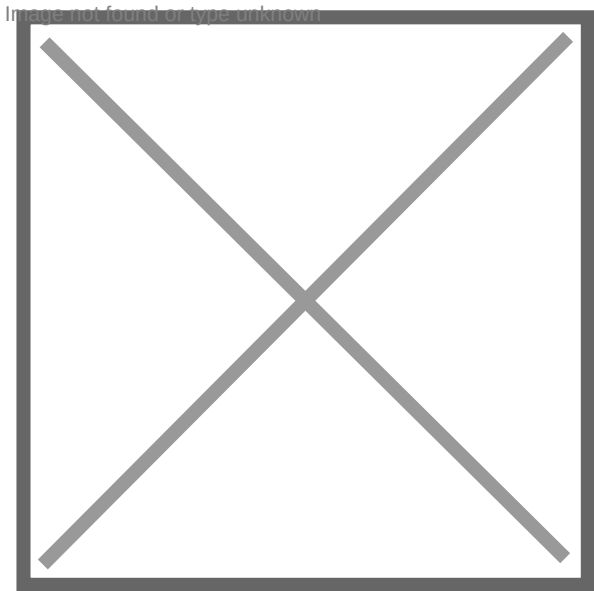




Crepi non effectué de la maison de mon voisin

Par **llorca**, le **18/01/2018** à **08:13**

bonjour j ai fait construire voici 2.5 an je suis mitoyen avec le voisin rnrnson mur (de la maison) donnant chez moi n'est pas toujours crepi rnavec une hauteur de plus de 7 m cela est genant visuellement rnil y a t il un delai pour qu il finissent sa maisonrnrnmerci de votre reponse

Par **morobar**, le **18/01/2018** à **17:04**

Bonjour,rn[citation]je suis mitoyen avec le voisin [/citation]rnNonrnRelire la définition de ce terme.rnSi le pignon est enduit, vous n'avez guère de recours.rnPar contre s'il s'agit d'un mur en parpaings ou briques nues, l'enduit est une obligation et vous pouvez mettre en demeure le voisin d'enduire le mur avec un petit double au maire.rnIl est vraisemblable que ce voisin a déclaré l'achèvement des travaux ce qui pourrait être une difficulté si la mairie n'a pas procédé à une vérification.

Par **llorca**, le **19/01/2018** à **07:16**

merci de vos conseil